

**Commission permanente du conseil municipal sur la présidence du conseil**

**Procès-verbal de l'assemblée publique  
du jeudi 6 novembre 2008 à 18 heures  
Hôtel de ville, salle du conseil  
275, rue Notre-Dame Est**

**Adoption des recommandations à la suite de l'étude publique des rapports  
annuels 2007 du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil interculturel de  
Montréal, du Conseil des Montréalaises, de l'Office de consultation  
publique de Montréal et de l'Ombudsman de Montréal**

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Marcel Parent, président  
Mme Claire St-Arnaud, vice-présidente  
M. Marvin Rotrand, vice-président  
M. Warren Allmand, membre  
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre  
M. Marcel Tremblay, membre  
M. Claude Trudel, membre

**COMMISSAIRE ABSENT :**

Mme Anie Samson, membre (absence motivée)

**COLLABORATEUR PRÉSENT :**

Du Bureau de la présidence du conseil : M. Pierre Morin.

**ASSISTANCE :** 7 personnes

---

**1. Ouverture**

Le président, M. Marcel Parent, déclare la séance ouverte à 18 heures et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il présente les commissaires et explique le déroulement de l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du vice-président, M. Marvin Rotrand, appuyée par la vice-présidente, Mme St-Arnaud, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption des procès-verbaux des séances publiques tenues les 8 mai, 12 mai et 4 juin 2008**

Sur une proposition de M. Trudel, appuyée par M. Tremblay, le procès-verbal de la séance publique tenue le 8 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Trudel, appuyée par M. Tremblay, le procès-verbal de la séance publique tenue le 12 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition du vice-président, M. Rotrand, appuyée par M. Tremblay, le procès-verbal de la séance publique tenue le 4 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption des recommandations**

Le président, M. Marcel Parent, invite la secrétaire-recherchiste de la commission à faire lecture des recommandations suivantes :

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des assemblées publiques et des séances de travail de la commission;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

#### **R-1**

*Attendu l'enchâssement du Conseil interculturel de Montréal (articles 83.1-83.10 de la Charte de la Ville de Montréal) ;*

*Attendu les règlements municipaux régissant le Conseil jeunesse de Montréal (02-177), le Conseil des Montréalaises (04-064) et l'Ombudsman de Montréal (02-146) ;*

*Attendu la reconnaissance de la mission et des fonctions d'un organisme découlant de son enchâssement ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Québec en vue d'obtenir l'enchâssement du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises et de l'Ombudsman de Montréal.

Sur une proposition du vice-président, M. Rotrand, appuyée par la vice-présidente, Mme St-Arnaud, la recommandation est adoptée à l'unanimité. Le vice-président, M. Rotrand, fait remarquer l'importance de cette recommandation pour la pérennité des instances démocratiques.

#### **R-2**

*Attendu l'article 83.2 de la Charte de la Ville de Montréal dont les dispositions prévoient que le Conseil interculturel de Montréal puisse fournir des avis à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif ;*

*Attendu que le conseil de la ville et le comité exécutif pourraient mettre à profit l'expertise des conseils consultatifs en confiant des mandats au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil des Montréalaises ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal confie des mandats aux conseils consultatifs à l'intérieur de leur mandat respectif.

Sur une proposition du vice-président, M. Rotrand, appuyée par la vice-présidente, Mme St-Arnaud, la recommandation est adoptée à l'unanimité. M. Rotrand souligne que cette recommandation répond à la demande exprimée par les conseils.

#### **R-3**

*Attendu l'article 13 du Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) dont les dispositions prévoient une réponse écrite du maire ou du comité exécutif pour tout avis ;*

*Attendu que les conseils consultatifs souhaitent obtenir une réponse à la suite du dépôt de leurs avis au comité exécutif et au conseil de ville ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal confie le mandat à la commission de la présidence du conseil d'examiner, une fois l'an, le suivi des avis soumis par le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil des Montréalaises.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme St-Arnaud, appuyée par le vice-président, M. Rotrand, la recommandation est adoptée à l'unanimité. M. Rotrand souligne que la commission souhaite faire le suivi des avis déposés par les conseils.

#### **R-4**

*Attendu la récente harmonisation des budgets annuels octroyés aux conseils consultatifs ;*

*Attendu que les conseils consultatifs souhaitent obtenir un financement accru et l'indexation de leur budget annuel respectif ;*

*Attendu l'article 19 du Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177), l'article 19 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (02-044) et l'article 83, 9 de la Charte de la Ville de Montréal sur le financement du Conseil interculturel de Montréal énonçant que le conseil de la ville met à la disposition de chacun des conseils les sommes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal accorde au Conseil jeunesse de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal et au Conseil des Montréalaises les ressources requises leur permettant de mener à bien leur mandat.

Sur une proposition de Mme Campbell, appuyée par la vice-présidente, Mme St-Arnaud, la recommandation est adoptée à l'unanimité. La vice-présidente, Mme St-Arnaud, mentionne qu'il importe de souligner l'effort de l'Administration qui accorde 225 000, \$ annuellement à chacun des conseils ajoutant qu'il faut s'assurer que ceux-ci aient les moyens de poursuivre leurs actions. Le vice-président, M. Rotrand, mentionne que le financement accordé doit refléter la volonté de l'Administration à l'effet que ces instances participent à la vie démocratique.

#### **R-5**

*Attendu que plusieurs promoteurs immobiliers consultent la population avant même que leur projet soit élaboré et déposé à la Ville de Montréal;*

*Attendu que plusieurs promoteurs consignent dans un procès-verbal, compte-rendu ou rapport les données recueillies durant leurs rencontres avec des citoyens résidant dans les zones visées par le projet;*

*Attendu qu'il y a lieu de reconnaître les efforts de consultation des promoteurs ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal intègre au document de présentation du projet, et lorsque celui-ci est disponible, le rapport de l'exercice de consultation réalisé par les promoteurs en amont du dépôt du projet.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme St-Arnaud, appuyée par le vice-président, M. Rotrand, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

#### **R-6**

*Attendu que la réalisation de certains grands projets d'urbanisme, tel le CHUM et le CUSM, s'échelonne sur une longue période ;*

*Attendu qu'un grand projet d'urbanisme peut être soumis, pour diverses raisons, à des changements en cours de réalisation ;*

*Attendu que le projet présenté en consultation publique évolue et que le résultat final peut différer du projet original ;*

*Attendu qu'il y a lieu, pour les projets d'envergure, d'en définir dans un premier temps les enjeux ;*

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal confie le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal de soumettre à la commission de la présidence du conseil un mécanisme de suivi des grands projets d'urbanisme qui s'échelonnent sur une période de quelques années et qui inclut la participation des citoyens.

Sur une proposition de Mme Campbell, appuyée par le vice-président, M. Rotrand, la recommandation est adoptée à l'unanimité. La vice-présidente, Mme St-Arnaud, mentionne que la commission souhaite la participation des citoyens à l'exercice de consultation.

## **5. Période de questions et d'interventions du public**

Le président, M. Marcel Parent, annonce l'ouverture de la période de questions du public et invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

### **5.1 Mme Charlotte Thibault, Conseil des Montréalaises**

Mme Thibault exprime sa satisfaction à l'égard de l'enchâssement. Elle considère intéressante la proposition de suivi des avis et mentionne que le conseil souhaite une augmentation des ressources allouées. Elle demande à la commission si les autres propositions du Conseil des Montréalaises ont été prises en considération : tenir des consultations en différents lieux, recourir à différents mécanismes de consultation dont Internet et revoir les délais entre la présentation du dossier et l'audition des mémoires.

Le président, M. Marcel Parent, répond que ces recommandations seront étudiées en séance de travail. Le vice-président, M. Rotrand, ajoute que le débat n'est pas terminé et que les pratiques sont en évolution. Il cite les travaux du Chantier sur la démocratie. La vice-présidente, Mme St-Arnaud, mentionne que la commission a été impressionnée par la qualité des travaux réalisés par les trois conseils et elle réitère le maintien des budgets alloués, sans coupure. Elle ajoute que les propositions du Conseil des Montréalaises ont été bien reçues et félicite la nouvelle présidente du conseil, Mme Thibault.

## **5. Levée de la séance**

Le président, M. Marcel Parent, remercie les personnes présentes de leur participation.

À 18 h 25, sur une proposition de M. Claude Trudel, appuyée par la vice-présidente, Mme St-Arnaud, il déclare la séance levée.

**RÉDIGÉ LE : 7 NOVEMBRE 2008**

**ADOPTÉ LE : 20 AVRIL 2009**

---

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marcel Parent  
Président

---

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette  
Secrétaire-researchiste